

Informations en matière de durabilité

Produit : Mandat Responsable

a) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La part minimale d'investissements durables au sens de l'article 2(17) de SFDR s'élève à 30% de l'actif.

Ce minimum comprend l'ensemble des investissements ayant un objectif environnemental aligné ou non avec la taxinomie de l'Union européenne ou avec un objectif social. Certaines activités peuvent contribuer à plusieurs objectifs.

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus
- Alignement à la taxinomie européenne
- Approbation de la trajectoire climatique par SBTi

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur. Ainsi, par exemple, s'agissant du seuil relatif à la température, une entreprise doit contribuer à un accroissement de température de 2 degrés maximum. La définition de ces critères est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité, dans le cadre du comité Risk ESG. Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour qualifier un investissement de durable figure sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

L'absence de préjudice important (principe de DNSH – Do No Significant Harm) est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité, dans le cadre du comité Risk ESG. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail, de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail constitue un critère essentiel pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les entreprises concernées appliquent des pratiques de bonne gouvernance en définissant un minimum de note externe sur le pilier Gouvernance.

b) Caractéristiques environnementales ou sociales

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

c) Stratégie d'investissement

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres en direct du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de notre prestataire ISS ESG.

L'univers ESG de référence du portefeuille est le suivant : 60% Stoxx 600 + 40% S&P 500. Cet univers reflète l'allocation du mandat qui pourra comporter des titres en direct européens et américains.

- La catégorie SFDR des OPC du portefeuille :

La part d'OPC non Article 8 ou Article 9 SFDR dans le portefeuille ne dépasse pas 20% de l'actif total.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac, charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles, huile de palme).

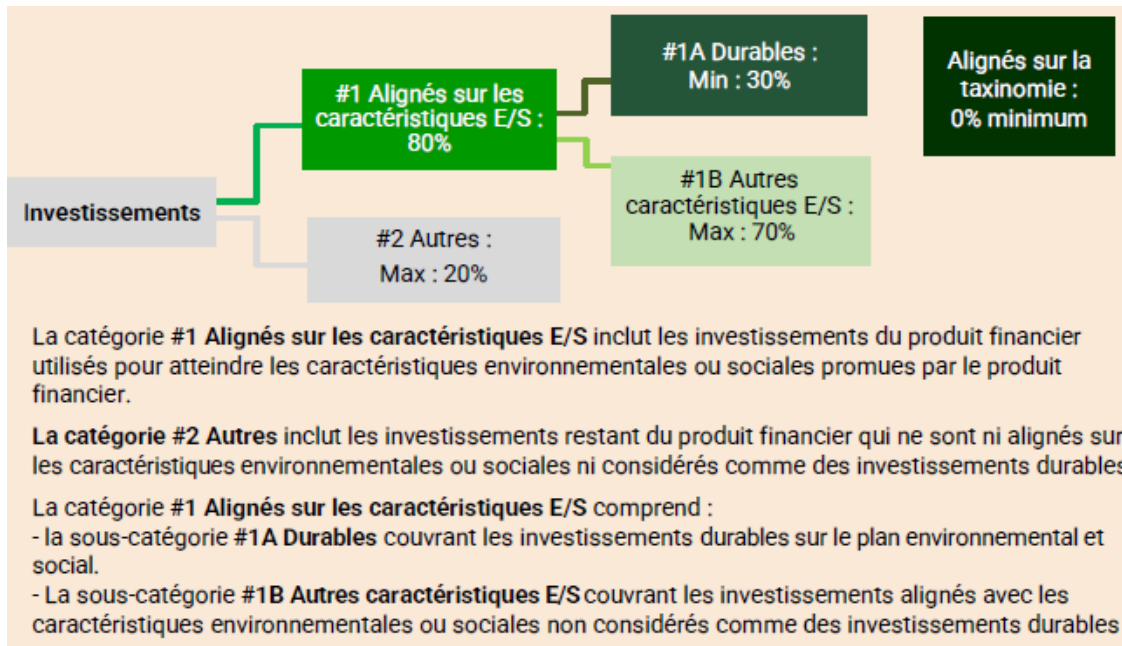
Enfin, la qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. A ce titre, la note du pilier G au sein des grilles ESG internes est légèrement surpondérée à 40% de la notation ESG globale des entreprises contre 30% pour les piliers E et S.

Dans le cadre de l'analyse ESG des sociétés, les analystes-gestionnaires prennent en compte les aspects suivants :

- l'indépendance, la compétence et la diversité du Conseil d'administration ou de surveillance
- la qualité du management
- la qualité de la communication financière et extra-financière
- la transparence et la cohérence de la rémunération des dirigeants.

Nos politiques de vote et d'engagement intègrent de manière systématique la prise en compte des critères de bonne gouvernance.

d) Proportion d'investissements



e) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

1/ Contrôles de premier niveau

Tout comme l'ensemble des fonds gérés par Lazard Frères Gestion, ce portefeuille fait l'objet d'un contrôle pré-trade afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux règles d'exclusions normatives et sectorielles définies dans notre politique ESG. La liste des émetteurs exclus est intégrée directement par l'équipe Risques dans le moteur de contraintes de notre logiciel de gestion. Dès lors, toute tentative d'achat d'une valeur figurant sur la liste d'exclusion fait l'objet d'une alerte.

Des contrôles systématiques automatiques sont également réalisés en pré et post-trade dans les Mandats Responsables de Gestion Privée :

- Contrôle des seuils d'investissement durable – SFDR (minimum 30% d'investissement durable hors liquidités)
- La note ESG du mandat doit être supérieure à celle de son univers ESG de référence (60% STOXX 600 + 40% S&P500)
- La part maximale d'OPC non Article 8 ou 9 SFDR ne doit pas dépasser 20% de l'actif total

2/ Contrôles de second niveau

Dans le cadre du contrôle des ratios, les équipes Risques et Conformité s'assurent quotidiennement que le fonds est couvert à plus de 90% par l'analyse de notre fournisseur de données externe. Une procédure d'escalade a été mise en place pour gérer les absences de conformité.

La Conformité réalise également des contrôles de niveau 2 relatif à la thématique ESG selon le plan de contrôle annuel.

En cas d'anomalie opérationnelle, la question est mise à l'ordre du jour du comité mensuel Risques ESG dont les membres sont le Responsable de la Gestion Institutionnelle, le COO, le RCCI, le Risk Manager et les opérationnels en charge des contrôles de 1er niveau.

f) Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité, à deux niveaux.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations ISS ESG.

g) Sources et traitement des données

Afin d'alimenter nos analyses, nous avons recours à divers prestataires de données.

ISS ESG : Fournisseur européen de notations ESG utilisant une approche de double matérialité (impact de l'entreprise sur son écosystème, impact de l'écosystème sur l'entreprise), dont nous utilisons les analyses et notations ESG ainsi que les critères E, S et G séparément pour chaque entreprise de nos univers d'investissement. Nous avons également souscrit à l'outil d'analyse des controverses. Celui-ci nous permet d'avoir une vision plus globale des controverses, notamment sur leur fréquence, leur gravité et la réactivité des entreprises pour y répondre.

MSCI : Notre partenariat avec MSCI nous permet d'évaluer les risques physiques et de transition. Nous sommes notamment en mesure de calculer une « température » de portefeuille, soit, en d'autres termes, d'évaluer sa capacité à répondre à l'alignement 2°C stipulé dans l'Accord de Paris. De plus, nous utilisons les données PAI fournies par MSCI dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable au sens du Règlement SFDR. Enfin, nous utilisons les données carbone de MSCI pour alimenter nos grilles internes d'analyse ESG et nos rapports de performance extra-financière.

ISS Ethix : l'outil de recherche sur les armes controversées nous sert à suivre et à exclure de nos portefeuilles les entreprises contrevenant directement ou indirectement à la Convention d'Ottawa de 1997 (mines antipersonnel) et au Traité d'Oslo de 2010 (bombes à sous-munitions).

Glass Lewis : Agence de conseil en vote. Elle analyse les résolutions des Assemblées Générales des entreprises faisant partie de notre périmètre de vote et émet des recommandations de vote en accord avec notre politique de vote ou celles de nos clients. Le vote de chaque résolution est décidé directement par l'analyste en charge du suivi de la valeur ; Lazard Frères Gestion n'a pas recours au vote par procuration.

Dans un souci de vigilance, les offres de nos prestataires de données sont revues régulièrement afin d'être certain de bénéficier des services les plus adaptés pour notre gestion. Nous sommes en dialogue constant avec les prestataires lorsque nous identifions une irrégularité de la donnée. Nous suivons les taux de couverture des indicateurs pertinents pour s'assurer d'une consolidation adéquate de la donnée au niveau des fonds concernés.

Conscients de l'importance des comparaisons intra-sectorielles et d'une bonne compréhension de l'environnement opérationnel, géographique et réglementaire dans lequel les entreprises évoluent, nous portons une attention particulière, dans notre méthodologie d'analyse, à la matérialité des risques et opportunités ESG. Une prise en compte différenciée des données selon les secteurs, les pays voire même selon des caractéristiques particulières paraît nécessaire pour rendre compte de manière adéquate des performances ESG propres à chaque entreprise. Pour mieux évaluer la matérialité et comprendre la manière dont les données de durabilité peuvent affecter la performance financière d'un émetteur, Lazard Frères Gestion a élaboré en janvier 2021 une table de matérialité propriétaire. Cette table de matérialité permet de formaliser de façon transparente la manière dont les analystes-gestionnaires sélectionnent, au sein de la grille interne d'analyse ESG, les données les plus pertinentes pour leur analyse. Elle sert également de socle aux thématiques et actions d'engagement menées par Lazard Frères Gestion auprès des entreprises.

De plus, les données fournies par des fournisseurs externes sont intégrées dans des calculs de score, dans le suivi des controverses, dans nos politiques engageantes basées sur des indicateurs (Accord de Paris, Biodiversité), dans notre démarche de dialogue, vote et engagement, dans nos politiques d'exclusion... Elles sont utilisées comme un outil d'aide à la décision et une base d'alerte.

Enfin, nous utilisons la plateforme Wizzinvest pour consolider, transcrire, contrôler les données ESG de nos fonds.

Nous favorisons l'utilisation de données reportées dans nos analyses et calculs. Toutefois, certaines données ne sont pas accessibles et les fournisseurs de données créent des modèles pour mettre à disposition des données estimées.

h) Limites aux méthodes et aux données

Lazard Frères Gestion est conscient des limites engendrées par l'approvisionnement en données ESG dans nos stratégies ESG et en particulier de leur influence potentielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promue par nos produits financiers sont atteintes.

Les méthodologies des fournisseurs de données peuvent présenter des biais inhérents, ne mettant en lumière qu'une dimension de l'entreprise évaluée, dégradant ainsi la qualité de la donnée. L'absence de maturité de certaines méthodologies de calculs, des taux de couverture faibles ou des données inexactes sont autant d'autres limites.

Toutefois, ces limites n'entravent pas la capacité des analystes-gestionnaires de procéder à l'analyse des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.

Dans ce cadre, nous déployons une approche d'amélioration continue, en particulier sur les nouvelles stratégies d'alignement à l'Accord de Paris et d'alignement aux objectifs de long terme de la biodiversité.

Ainsi, par exemple, nous utilisons l'indicateur température pour évaluer l'alignement à l'Accord de Paris, indicateur nouveau, fondé sur une méthode d'analyse prospective. Toutefois, notre intégration des principes de l'ESG ne se limite à la prise en compte de la température. En effet, il est important de ne pas uniquement évaluer la performance environnementale d'une entreprise sur son ITR. Une entreprise fortement émettrice peut éventuellement avoir un ITR bas si les objectifs de réduction qu'elle s'est fixés sont ambitieux. Mais leur réalisation n'est pas certaine, et ce n'est pas avant plusieurs années que l'écart de ses performances à ses objectifs pourra être visible. C'est pourquoi nos analystes-gestionnaires prêtent particulièrement attention à un ensemble de critères, jugés matériels grâce à notre table de matérialité. Ces critères se retrouvent dans notre grille ESG propriétaire, qui comprend plus d'une vingtaine d'indicateurs matériels, et prend en compte les principales incidences négatives (PAI).

De même, dans le cadre de notre stratégie d'alignement aux objectifs de long terme de la biodiversité, Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court, moyen et long terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Ainsi, à travers notre démarche de transparence et d'amélioration continue, l'un de nos objectifs de court terme est notamment de publier les indicateurs biodiversité et les limites de la méthode.

i) Diligence raisonnable

Plus de 90% des actifs des fonds hors liquidités font l'objet d'une évaluation ESG. L'analyse interne réalisée est combinée avec des critères contraignant de gestion appuyés sur des analyses de fournisseurs externes.

Lazard Frères Gestion est attentif à la prise en compte de bonnes pratiques en matière d'ESG par l'ensemble des acteurs de la place. Dans le cadre des encours dont la gestion est déléguée, Lazard Frères Gestion veille à ce que ses partenaires appliquent une politique ESG exigeante. Cette dernière est appréciée au moyen de questionnaires de due diligence et par nos contacts directs avec les sociétés externes. Toutefois, l'analyse des critères ESG, leur intégration, la politique de vote et d'engagement ainsi que les exclusions, hors exclusions normatives, relèvent de politiques propres à chacune des sociétés de gestion délégataires.

j) Politique d'engagement

L'engagement fait partie de la stratégie d'investissement pour les fonds Lazard en portefeuille ainsi que pour les actions détenues en direct.

Dans le cadre de sa philosophie de gestion active, Lazard Frères Gestion incite les analystes-gestionnaires à mener des actions de dialogue et d'engagement pour favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques ESG.

Nous constatons que les entreprises transforment durablement leur environnement et sont parfois amenées à répondre à des intérêts contradictoires. Dans ce contexte, elles peuvent être confrontées à des controverses de gravités diverses. Dans ce cas, l'exclusion ne s'applique qu'aux cas extrêmes. Par ailleurs nous considérons qu'en cessant d'être actionnaire, nous aurions moins d'influence sur les réponses pouvant être apportées par les entreprises.

Nous cherchons à promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises, au travers d'un processus d'engagement. Ce processus s'inscrit dans le cadre plus large de l'intégration des critères ESG dans la gestion de Lazard Frères Gestion.

Notre engagement a, dès lors, une double vocation :

- Affiner notre analyse et accroître la prise en compte, par le prisme ESG, des risques et opportunités que les entreprises peuvent comporter,
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration continue de leurs politiques de développement durable au moyen d'entretiens avec les équipes dirigeantes.

Les fonds Lazard en portefeuille ainsi que pour les actions détenues en direct respectent la procédure de gestion de Lazard Frères Gestion des controverses en matière de durabilité.

UN SUIVI PERMANENT DES CONTROVERSES

Lazard Frères Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de différentes sources et données externes. Depuis janvier 2020, ce suivi s'enrichit de l'analyse des controverses ESG réalisée par ISS ESG. Cette analyse permet d'appréhender tout événement qui pourrait entacher la réputation d'une entreprise, sa sécurité juridique, économique et sa valeur financière. Elle constitue un élément important de l'analyse des risques ESG de l'entreprise et la grille propriétaire d'analyse ESG de Lazard Frères Gestion y consacre une section qui influence la notation interne des entreprises. Les informations communiquées par les médias et les brokers alertent également en permanence les analystes-gestionnaires sur d'éventuelles controverses qui pourraient affecter les entreprises de leur univers d'investissement.

L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE À L'ANALYSE ESG INTERNE

Les controverses jugées pertinentes et particulièrement sévères par l'analyste-gestionnaire font l'objet d'une analyse approfondie. S'il le juge nécessaire, l'analyste-gestionnaire révisé la note E, S ou G de l'émetteur en fonction de son analyse de la controverse. Il intègre ainsi directement les effets de la controverse sur l'évaluation ESG interne des titres de la société. De plus, en évaluant chaque controverse selon sa sévérité, sa fréquence et la réactivité de l'entreprise, ISS ESG informe les analystes-gestionnaires de la capacité des émetteurs à gérer les controverses. Les données fournies sont utilisées comme un outil d'aide à la décision et une base d'alerte.

i) Indice de référence désigné

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.